



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon
Séance du vendredi 9 octobre 2020
(Visio-conférence)
Compte-rendu**

La liste des participants est jointe en fin du compte-rendu.

1- Introduction par M. Florent GUHL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitania, représentant le préfet de région, président du conseil de bassin viticole, et Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du Conseil régional Occitania, représentant la présidente.

Le président ouvre la séance en excusant le Préfet de région qui lui a demandé de le représenter pour cette séance et de présider le Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Il remercie les membres de participer à cette séance du conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon, en ces circonstances particulières.

Le conseil de bassin n'a pas pu se réunir comme il le fait habituellement au printemps du fait du confinement du début de la crise sanitaire. Néanmoins, le préfet de région, président des deux conseils de bassin viticole d'Occitania, et la présidente du conseil régional ont été en contact régulier avec des représentants de la profession viticole, notamment au travers de la cellule régionale d'économie agricole qui se réunissait chaque semaine.

La crise de la covid 19 est l'élément marquant de cette campagne viticole. À partir de mars 2020, cette crise a freiné pendant plusieurs semaines la distribution des vins (fermeture des établissements de restauration hors foyer, fermeture des caveaux, annulation des salons et des événements socio-culturels, réduction du tourisme, etc.). Ses effets se font toujours sentir en particulier sur l'incertitude qui plane sur les prochains salons professionnels, les restaurants et les bars.

Il explique que l'Etat a pris la mesure de cette crise et a rapidement mis en place des mesures de crise et plus récemment un vaste plan de relance.

Il indique que cette crise s'ajoute à d'autres : celle de taxe Trump sur les vins français, celle du marché chinois et celle du Brexit qui ont toutes pénalisé les ventes hors de nos frontières.

Malgré tout cela, la campagne 2019-2020 présente un volume cumulé satisfaisant pour les transactions de vins sans IG et IGP vendus en vrac. Ce bilan masque néanmoins d'importantes disparités selon le type de produit : Globalement, les vins IGP s'en sortent bien ; en revanche, cela semble plus compliqué pour les vins AOP et sans IG qui accusent le coup.

Il note quelques éléments de satisfaction à relever :

- la signature le mois dernier de l'accord de coopération et de protection sur les indications géographiques entre l'UE et la Chine qui inclut plusieurs IG de notre bassin.
- La consommation intégrale de l'enveloppe du plan national d'aide 2019/20 relevant de l'Organisation commune de marché vitivinicole devrait être effective au 15 octobre 2020, pour un montant de 280,5 millions d'euros.
- Des vendanges 2020 de bonne qualité et qui attendraient sur le bassin 12,88 millions d'hl selon la dernière estimation de la DRAAF, soit une récolte supérieure à la moyenne « olympique ».

Il annonce l'ordre du jour : La situation de la conjoncture et des marchés viticoles sera le premier point. Puis, ne revue des différents dispositifs de crise et de relance mis en place par l'Etat et la Région vous sera ensuite présenté. Comme chaque année, le conseil de bassin viticole est chargé d'examiner les demandes de limitation de plantations nouvelles présentées par les ODG du bassin pour la prochaine campagne et un vote en séance sera organisé.

Avant de donner la parole à M. Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du Conseil régional, il souhaite la bienvenue à un nouveau membre du conseil de bassin viticole au titre des personnalités qualifiées : M. Bruno GUIN, représentant le secteur de la distillation.

Jean-Louis CAZAUBON prend brièvement la parole pour resituer le contexte et les difficultés conjoncturelles qui préexistait à la crise sanitaire en cours (taxe Trump, Brexit) et indique la Région a engagé une large concertation avec les tous acteurs de la profession pour aboutir au plan de relance régional qu'il représentera plus longuement plus tard.

2- Approbation du compte-rendu du précédent conseil de bassin.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3- Conjoncture économique

Olivier SIMONOU présente le diaporama de conjoncture économique de la filière (cf. annexe 1)

Sophie ELIZEON se réjouit mesure de distillation ait porté ses fruits en matière de stock et s'interroge sur la disponibilité des données par département.

Pierre LABRUYERE répond que la donnée des souscriptions par département existe et sera présentée dans un diaporama ultérieurement.

Philippe BOURRIER précise que les vente via les négociants diminuent au profit de la vente directe. Il confirme que, comme l'était celle de 2019, la récolte 2020 est très faible suite aux dégâts de mildiou et à la sécheresse estivale. Il note la bonne tenue des AOC Côte du Roussillon-Aspres et Tautavel ainsi que du muscat de Rivesaltes.

Jérôme DESPEY précise la mesure de distillation de crise qui sert à résorber les surstocks : 2,6M hl ont été engagés au niveau national, dont 1,2M sur l'Occitanie. La mesure complémentaire de stockage privé est ralentie par un problème de notification de la commission européenne. C'est pour cela qu'une décision sera présente au CS vins de FranceAgriMer du 21 octobre 2020 pour mettre en place la mesure. Il indique attendre un soutien du ministre. Selon lui, ces deux mesures répondent au problème de surstock de 6M d'hl à l'échelle nationale et permettent d'entamer la campagne de façon plus sereine, sans préjuger de l'évolution de la situation sanitaire. Il rappelle les préoccupations concernant l'export et l'attente d'une réponse de l'Etat sur la mise en place d'un fonds de compensation de la taxe Trump (500 M € de préjudices pour la filière vin française). Il souhaite aussi que le dispositif d'exonérations de charges soient revues en faveur des viticulteurs.

Florent GUHL rappelle le dialogue constant avec le gouvernement qui doit se poursuivre en lien avec l'évolution des effets de la crise sanitaire et indique qu'il fera remonter les demandes sur le stockage privé, le fonds de compensation et les exonérations sur les entreprises.

François Régis BOUSSAGOL soulève le problème des stocks et indique que la filière a maintenu l'emploi.

4- Crise Covid-19 : mesures d'accompagnement d'urgence et plan de relance

Pierre LABRUYERE (SR FranceAgriMer) présente les dispositifs de crise (distillation et stockage) mise en place par l'Etat et l'appel à projet ZNT (annexe 2)

Sur l'aide au stockage, Mathieu DAUVERGNE regrette la forte limitation des volumes de stockage et souhaiterait que les petits producteurs aient également accès à ce dispositif.

Jérôme DESPEY précise que ce point sera abordé le 13/10/2020 en groupe de travail avant le conseil spécialisé du 21/10/2020, car les seuils minimums ne sont pas satisfaisant en l'état. Il ajoute que l'arbitrage politique concernant les 5 M€ du PNA qui seraient ajoutés au 35M€ déjà acquis de l'aide au stockage n'a pas encore été acté.

Mathieu DAUVERGNE considère que le seuil de 100 hl est encore trop important pour des petits producteurs et souhaite qu'il soit réduit à 50 hl.

Jean Louis CAZAUBON présente le plan de relance des vignobles d'Occitanie (annexe 3). Il en explique la genèse suite aux travaux sur le contrat de filière. Une plage de 18 mois est pour ouverte pour l'utilisation de ces fonds mais, vu l'évolution de la crise sanitaire, une adaptation est possible. Il ajoute que 160 dossiers PASS rebond ont été déposés pour un montant d'aide de 10M€ soit environ 20M€ d'investissement.

Il poursuit sur l'avancement du fonds foncier qu'il souhaite mettre en place avant le mois de mars. Il s'agirait d'un portage foncier (location avec option d'achat) par la région pour accompagner des porteurs de projet qui s'installent, sur une durée de 10 ans environ.

Il rappelle le dispositif pour la ressource en eau et rappelle la priorité de cet enjeu pour la région, le plan de déploiement des cépages résistants (140000€ engagés par la région pour la recherche), l'aide à la plantation de vignes nouvelles pour les nouveaux exploitants 700 ha avec 5 ?5M€ d'aide)

Denis CARRETIER se félicite de la mise en place de ce plan de relance régional. Il rappelle le plan de filière et le contrat de filière malgré la crise, il souhaite l'aboutissement rapide du contrat de filière sur la problématique environnementale pour accompagnement de la transition agroécologique.

Cela reste pour lui une priorité.

Il poursuit sur la priorité que constitue le stockage de l'eau. C'est pour lui un enjeu qui ne concerne pas que l'agriculture mais en premier lieu l'alimentation humaine, et aussi les milieux naturels.

Florent GUHL dit qu'il est important de continuer de traiter les problématiques sorties des travaux préalables à la crise, en particulier l'agroécologie et l'adaptation au changement climatique. Ces thématiques sont d'ailleurs repris dans le plan France Relance.

Jean Louis CAZAUBON rappelle que le contrat de filière qui était prévu était en cohérence avec le plan de filière, et que le plan de relance est subordonné à la contractualisation et à la mise en œuvre de la HVE. Il dit son accord avec D. CARRETIER sur l'enjeu de l'eau et son rôle multifonctionnel.

Emmanuelle LAGANIER détaille les dispositifs du plan de relance de la région (annexe 3). Elle annonce un comité de coordination du plan de relance.

Philippe BOURRIER souligne la bonne entente des interprofessions et des métiers lors des discussions sur ce plan de relance. C'est pour lui une réponse pertinente et réactive à la crise pour l'aval de la filière. Il remercie la région.

Mathieu DAUVERGNE remercie pour ce plan de relance. Mais selon lui, il n'y aura pas de relance sans rémunération correcte des viticulteurs. Il s'étonne toutefois de la délocalisation du conditionnement et de la mise en bouteilles d'unité de production régionale au Benelux, ce qui est pour lui contradictoire à la relocalisation voulue de la valeur ajoutée.

Denis CARRETIER lui répond en disant que lors de la négociation du plan de relance, il y avait 2 impératifs :

- Etre à jour de la cotisation CVO
- Avoir une contractualisation pluriannuelle.

Jean Louis CAZAUBON ajoute que la grande majorité des volumes est traitée sur place.

Guy JAUBERT se dit satisfait sur ce plan de relance pour lequel l'ensemble de la filière s'est mis d'accord. Il rappelle que le contrat de filière qui a été mis en stand by par la crise sanitaire, doit être rapidement réactivé en particulier sur les engagements agro-environnementaux.

Jean Louis CAZAUBON se réjouit du succès des pass rebond, et y voit une dynamique dans ce sens.

Nicolas JEANJEAN présente le volet agricole du plan de relance France Relance (mesures sectorielles et transversales) (annexe 4)

Jean-Louis CAZAUBON souligne la complémentarité des mesures régionales des PDR et souhaite une collaboration entre les services de l'Etat, ceux de la région et la profession agricole afin d'optimiser les mesures de soutien aux agriculteurs.

Denis CARRETIER explique que, selon le ministre De Normandie, les chambres régionales d'agriculture coordonneront les dispositifs et qu'une déclinaison départementale sera réalisée avec les préfets et les chambres d'agriculture pour décliner les priorités.

Jérôme DESPEY félicite de la présentation très claire de ce plan de relance. Il insiste sur le caractère « premier arrivé, premier servi » des dispositifs du plan de relance agricole national. En cas de projet allant au-delà des 2 ans du plan, il indique que des moyens financiers nouveaux pourraient être mobilisés (fongibilité).

Sur la partie transversale du plan de relance et en particulier la baisse de l'impôt productif annoncé par le ministre de l'économie aux industriels, il suggère une exonération totale de la taxe sur le foncier (TFNB) pour les agriculteurs durant la période de crise.

Concernant la complémentarité service de l'Etat – Région évoquée par M. CAZAUBON, Florent GUHL signale l'accord signé entre les Régions de France et l'Etat concernant l'organisation et la gestion du FEADER 2021-2027. Il évoque le plan de relance européen à venir qui permettra d'avoir des moyens supplémentaires.

Ludovic ROUX remercie la Région et les services de l'Etat pour leur réactivité. D'une part la distillation a permis d'arriver de façon sereine en début de campagne avec des stocks « normaux » et, d'autre part, le plan régional a permis d'impulser une dynamique collective de promotion. Il se réjouit que la région veuille finaliser son dispositif sur le foncier et se dit prêt à l'accompagner. Outre les aides à l'investissement qui sont les bienvenues, il dit également le besoin en aides sur le court terme. Il préconise sur ce dernier point une délégation à la MSA.

Nicolas JEANJEAN en lien avec les demandes d'aide de court terme présente 2 mesures mises en place en 2012 par le ministère de l'agriculture en dehors du plan de relance, la reconduction jusqu'en 2022 de l'exonération des cotisations patronales pour les travailleurs occasionnels (TODE) (soit 127M€) et une dotation de 190M€ en hausse de 15M€ provisionnée pour faire face aux aléas divers à venir.

Mathieu DAUVERGNE juge les assurances récolte trop chères pour les petits producteurs et avec une couverture des dommages trop partielle. Il rappelle une proposition de la confédération paysanne de mutualiser le coût de l'assurance sur l'ensemble de la filière et pas seulement les producteurs,

Jean Louis CAZAUBON revient sur l'outil de portage foncier. Il prévoit d'organiser d'une réunion avec les professionnels. Par ce biais, il espère une consolidation de l'agriculture familiale.

Sophie ELIZEON revient, à la demande de Florent GULH sur la déclinaison départementale du plan de relance et de son volet agricole. Dans l'Aude, un guichet unique a été mis en place, porté par l'inter-consulaire (CA, CCI, CMA) informe les entreprises, avec un comité de suivi. Une équipe avec les sous-préfets et les services de l'Etat est en charge d'identifier les acteurs économiques susceptibles d'émarger à certains dispositifs et les accompagner techniquement pour le montage des dossiers. De plus, un préfet à la relance sera nommé en 2021.

Florent GUHL remercie la préfète. Il rappelle que le but de ce plan de relance est d'accompagner ces projets structurants et au cœur des territoires.

5- Mise en œuvre des mesures de l'OCM viticole

Pierre LABRUYERE (SR FranceAgriMer) présente les chiffres 2020 de l'OCM vitivinicole (annexe 5).

6- Potentiel viticole : Examen des demandes de limitation/restriction de plantations nouvelles

Catherine RICHER (INAO) présente le dispositif et les demande déposées par les ODG cette année (annexe 6)

Le conseil prononce un avis favorable à l'unanimité sur ces demandes.

7- Question diverses

Nicolas RICHARME (SudVinBio) partage son inquiétude sur l'organisation du salon Millésime Bio fin janvier, malgré le protocole sanitaire qui a été mis en place. Il souhaite que les efforts mis en place soit pris en compte par la préfecture de l'Hérault.

Florent GUHL indique qu'il fera remonter au préfet mais aucune réponse ne peut être apporté compte tenu de l'incertitude sanitaire. Il souhaite que la décision soit prise le plus en amont possible et promet un dialogue régulier avec SudVinbio à ce sujet.

Jérôme DESPEY qui a évoqué le sujet des salons professionnels avec le préfet de l'Hérault la veille, indique qu'il souhaite que lorsque c'est possible de maintenir les évènements à caractères professionnels en respectant les jauges sanitaires.

Denis CARRETIER s'interroge sur l'accompagnement des primes de plantations avant la future PAC et souhaite que le CS vin y réponde.

Jérôme DESPEY répond qu'un groupe de travail ad hoc sera constitué fin novembre qui travaillera en particulier sur les orientations et les mesures du prochain programme national d'aide. Cela sera évoqué au CS vins de décembre.

Mathieu DAUVERGNE souhaite que, dans les statistiques de prix publiées par la DRAAF, soient identifiés (en volume et en prix) les transactions entre coopératives et négoce d'un même groupe. Il souhaite également que soient nommés dans les commissions de cotation des représentants des syndicats agricoles.

Pierre LABRUYERE promet d'étudier la faisabilité de la cotation des transactions au sein d'un même groupe. Concernant la composition des commissions de cotation, il explique que le dispositif de cotation régi par des texte nationaux a été rénové en 2019. Ces commissions comprennent des représentants des vigneron (indépendants et coopérateurs), des courtiers et du négoce. Il note la demande.

Florent GUHL dit qu'il fera réaliser une expertise juridique et technique sur ce dernier point.

Guy JAUBERT confirme que les vigneron indépendants sont bien présents à ces commissions.

Florent GUHL remercie les participants et clôt la session.

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON

du 9 octobre 2020

Participants membres du conseil de Bassin :

1 - Personnes publiques :

Florent GUHL, directeur de la DRAAF Occitanie

Yves LUCK, directeur régional des douanes Montpellier, représentant le directeur interrégional des douanes

Christophe LEROUGE, DIRECCTE

Joël BONARIC, directeur régional adjoint DIRECCTE Occitanie représentant le directeur de la DIRECCTE

Samuel BARREAULT, DDFIP de l'Hérault, représentant le directeur de la DRFiP

Pierre LABRUYERE, chef de service FAM, représentant la directrice générale de FranceAgriMer

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO Occitanie, représentant la directrice de l'INAO

Excusés :

Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie

2 - Représentants de la profession viticole :

Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :

Gérard BANCILLON, représentant des vins IGP

Philippe BOURRIER, CIVR

François Régis BOUSSAGOL, association régionale des plantations nouvelles en VSIG

Jean-Benoît CAVALIER, CIVL

Jacques GRAVEGEAL, Inter'Oc

Guy JAUBERT, fédération régionale des vignerons indépendants (FRVI)

Miren de LORGERIL, CIVL

Jean-Claude MAS, CIVL

Jean Michel SAGNIER, CIVL

Laurent SAUVAGE, Inter'Oc

Olivier SIMONOU, Inter'Oc

Roger TOREILLES, CIVR

Personnalités désignées en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :

Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture

Mathieu DAUVERGNE, confédération paysanne

Olivier DUCHAMP, coordination rurale

Ludovic ROUX, coop de France

Guilhem VIGROUX, fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Occitanie

Président du comité régional de l'INAO :

Philippe COSTE, CRINAO Languedoc-Roussillon

3 - Personnalités qualifiées :

Eric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Hernan ODEJA, institut national de la recherche agronomique (INRA)

Nicolas RICCHARME, président de l'association interprofessionnelle SUDVINBIO

Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE, directeur de l'institut français de la vigne et du vin (IFV)